

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 25 mars 2013**

**2013 DDEEES 52 G** Subvention et convention avec l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 » (24, avenue Romain Rolland, 93 150 Blanc-Mesnil).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention et convention avec l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 » ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 »

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, Fonction 913, nature 657-4, ligne DF 55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2013.